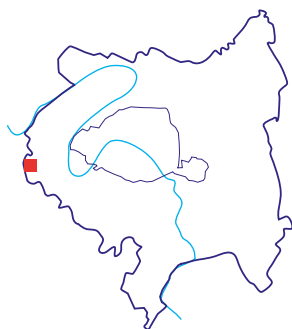


Terrain Yves du Manoir, Vaucresson

Terrain Yves du Manoir
Route Napoléon III
92420 Vaucresson



Site «Inventons la
Métropole du Grand
Paris», Terrain Yves
du Manoir



© Google Earth - Image Landsat / Apur

Les terrains Yves du Manoir, anciennement la propriété du célèbre industriel Marcel Boussac, constituaient la partie nord des Haras de Jardy. D'une surface de 12 000 m², au sein d'un environnement privilégié (lisière de la forêt des Fausses Reposes, situation d'entrée de ville), et à proximité immédiate des accès aux autoroutes A13 et A86, ils offrent aujourd'hui un potentiel intéressant d'urbanisation. La Ville de Vaucresson a d'ores et déjà engagé une dynamique avec l'aménagement paysager des voies bordant les terrains. Elle mise sur l'innovation sous toutes ses formes pour développer ce site.

The Yves du Manoir plots, formerly the property of the famous industrialist Marcel Boussac, made up the northern section of the Haras de Jardy. With a surface area of 12,000 m², located in a prime setting (on the edge of the Fausses Reposes forest, at an entrance to the city), and right next to motorways A13 et A86, the plots now offer great potential for urban development. The City of Vaucresson has already started a new dynamic with the landscaping of the roads bordering these plots. The city is committed to all forms of innovation in the development of this site.

OCCUPATION ACTUELLE

Terrain nu dédié à la pratique du sport

PROGRAMMATION ENVISAGÉE

Programme mixte d'activités et d'habitat social

PROPRIÉTAIRE

Ville de Vaucresson

SURFACE DU TERRAIN

12 000 m²

CONSTRUCTIBILITÉ

RÉFÉRENCE(S) CADASTRALE(S)

Tènement foncier sur parcelle AN 398

NATURE ENVISAGÉE DES DROITS TRANSFÉRÉS

Cession

CURRENT USE

Bare land used for sports activities

PLANNED PROGRAMME

Mixed programme for business and social housing

OWNER(S)

City of Vaucresson

LAND AREA

12,000 m²

LAND REGISTRY REFERENCES

Tenement property on plot AN 398

PLANNED NATURE OF THE TRANSFERRED RIGHTS

Transfer

Plan de situation du site

- Site de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris"
- Projets d'aménagement urbain à l'étude ou en cours
- Espaces verts publics projetés

Transports en commun

- Tracés existants
- Stations existantes

Projets de transports

- Réseau du Grand Paris Express (RGPE)
- Gares du Grand Paris Express
- - - Transports Collectifs en Site Propre (TCSP), TZen
- - - Tramway
- - - Tangentielle
- - - Métro
- - - RER
- - - CDG Express

Sources : Apur,
Photo aérienne - 2015 - (c) Aérodata



PISTES D'INNOVATION

Rapport ville-nature.
Démarche d'éco-construction.
Innovation en termes
de mobilité.
Innovation architecturale.
Promotion de l'économie verte.

PROSPECTS FOR INNOVATION

Relationship between the city
and nature.
Eco-construction approach.
Innovation in mobility.
Architectural innovation.
Promotion of green economy.

CONTEXTE URBAIN/CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Le site Yves du Manoir se trouve en entrée de ville, au sud-ouest de la commune de Vaucresson, en limite des villes de Chesnay, Marnes-la-Coquette et Versailles. Il bénéficie d'un environnement paysager exceptionnel, en lisière de la forêt domaniale des Fausses Reposes et à proximité immédiate des Haras de Jardy. L'emprise est actuellement dédiée à la pratique du sport. Terrain emblématique de la commune, le site correspond à une partie détachée au Nord des Haras de Jardy, usuellement nommée Le Trapèze. Plusieurs équipements publics jouxtent le terrain : collège, terrains sportifs et gymnase Yves du Manoir. Cet ensemble s'intègre dans le secteur des coteaux sud, composé à l'ouest à la fois de logements collectifs (résidence de Jardy) et individuels et au Nord,

d'habitat pavillonnaire uniquement. Au sud, le tunnel échangeur Duplex crée une coupure avec le Haras de Jardy. Situé à 500 m de la gare de Vaucresson qui dessert la ligne L du Transilien, qui relie Saint-Nom-la-Bretèche à Paris, le site bénéficie d'une relativement bonne accessibilité aux transports en commun. Il est bien desservi par le réseau de bus : ligne F du réseau PHEBUS entre la gare de Vaucresson et Versailles Rive-Gauche et la ligne 426 entre la Celle Saint-Cloud – Gare SNCF et Pont de Sèvres. À proximité des autoroutes A13 et A86, le site est en relation directe avec les axes autoroutiers structurants de la Métropole. Un aménagement de circulations douces et paysager le long des voies bordant le site est en cours actuellement ce qui contribuera à le valoriser et à améliorer son accès.

URBAN CONTEXT / EXISTING BUILDINGS

The Yves du Manoir site is located at a city entrance, in the south-western area of the Vaucresson municipality, along the edges of three cities: Chesnay, Marnes-la-Coquette and Versailles. It benefits from an exceptional landscape setting, on the edge of the national forest Les Fausses Reposes, and in the immediate vicinity of the Haras de Jardy. The land is currently used for sports activities. The site is iconic for the municipality; it is a detached northern section of Les Haras de Jardy, commonly called «Le Trapèze». Several public facilities neighbour the site: a secondary school, sports fields and the Yves du Manoir gymnasium. This complex is part of the southern hills area, made up of both collective (résidence de Jardy) and individual housing to the west, and detached houses only to the north. To the south, the Duplex

interchange tunnel creates a barrier with the Haras de Jardy. Located 500m from the Vaucresson station, on the Transilien L line, which connects Saint-Nom-la-Bretèche to Paris, the site benefits from relatively good access to public transport. The site is well served by the bus network: line F of the PHEBUS network runs between the Vaucresson station and Versailles Rive-Gauche and line 426 runs between La Celle Saint-Cloud – Gare SNCF and Pont de Sèvres. The site is close to motorways A13 et A86, and is directly connected to the major roads connecting the metropolitan area. The development that is currently underway, creating areas for «softer» modes of transportation and landscaping along the roads bordering the site, will enhance the site and improve its accessibility.